

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le programme de vidange des installations septiques instauré par la Municipalité se poursuit cette année. Vous trouverez sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité la liste des adresses dont la fosse septique doit être vidangée en 2022. Si la fosse septique de votre propriété doit être vidangée cette année mais que votre adresse ne se trouve pas dans la liste, veuillez communiquer avec le secrétariat au 418 826-2253, poste 110, ou à info@saintferrollesneiges.qc.ca.

Nous vous rappelons que les vidanges sont effectuées selon la fréquence suivante :

- Tous les 2 ans pour les résidences permanentes;
- Tous les 4 ans pour les résidences secondaires.

Le coût de la vidange est facturé sur votre compte de taxes. Le montant est réparti sur 2 ou 4 ans selon la fréquence à laquelle la vidange est faite :

- 87 \$/année pour une résidence permanente;
- 44 \$/année pour une résidence secondaire.

Pour les vidanges supplémentaires, le propriétaire doit communiquer avec l'entrepreneur (Sani-Charlevoix inc.), et le montant lui sera facturé directement par ce dernier.

La Municipalité transmettra à Sani-Charlevoix inc., au courant du mois d'avril, la liste des adresses à vidanger. Les vidanges seront effectuées entre le 1^{er} mai et le 31 octobre, à moins de situations exceptionnelles. Sani-Charlevoix inc. communiquera avec les propriétaires au moins 48 heures avant d'effectuer la vidange. Si l'entrepreneur laisse un message et la date de vidange proposée ne convient pas, il faut le rappeler pour prévoir une autre date. Si l'entrepreneur se déplace et qu'il ne peut effectuer la vidange, une pénalité de 50 \$ sera facturée.

Pour les fosses de rétention nécessitant une vidange totale, le coût est de 245 \$ (plus taxes) par vidange. Ces fosses de rétention ne font pas partie des fosses inscrites dans le calendrier de vidange transmis à l'entrepreneur. Les propriétaires doivent communiquer avec Sani-Charlevoix inc., une semaine avant la date souhaitée de la vidange. Le coût de la vidange sera facturé directement par l'entrepreneur.